



**Bruxelles-Capitale**  
**COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE**  
**DIRECTION D'ADMINISTRATION DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**ORGANISATION DES STAGES**  
**SECTION DE FORMATION X08**  
**INTRODUCTION DESTINEE AUX AUDITEURS**

Le programme de formation X08 comprend la réalisation de stages pratiques en entreprise. Deux types de stage sont possibles.

**A. Le stage « Classes moyennes »**

Le stage « Classes moyennes » est l'instrument même de la formation par alternance. Il permet de compléter, de nourrir et de perfectionner les compétences attendues au terme de la formation en les construisant par un système qui fait alterner exercice pratique du métier et formation plus théorique en centre de formation. Cette convention rend obligatoire un volume d'heures de prestation en entreprise et la présence aux cours donnés en centre de formation. L'addition de ces deux types de prestations ne peut excéder un équivalent temps plein.

Les conditions d'admission au stage sont identiques aux conditions d'admission à la formation de chef d'entreprise.

Ce stage doit faire l'objet d'une convention qui, sauf dérogation, est conclue entre le 1er juillet et le 30 novembre entre le chef d'entreprise, le stagiaire et obligatoirement un délégué à la tutelle qui convient avec les autres signataires d'un plan de formation.

La convention est conclue par écrit pour une durée déterminée correspondant à la durée de la formation de chef d'entreprise. Elle comporte une période d'essai de trois mois et donne droit à des allocations de stage.

Le stage « Classes moyennes » est facultatif mais vivement recommandé. La conclusion d'une convention de stage permet de remplir les conditions de stages obligatoires reprises dans le programme.

**B. Les stages de courte durée**

**1. Le stage d'insertion socio-professionnelle.** (240 heures en deuxième année)

Ce stage est obligatoire.

**Objectifs**

- Appréhender le monde du travail et ses exigences fondamentales
- Développer des savoir-faire à travers la réalisation de tâches pratiques.

**Encadrement**

- Ce stage fait l'objet d'un encadrement au niveau même de l'horaire de cours : 20 heures d'encadrement sont ainsi prévues, au cours desquelles un formateur va vous expliquer les modalités de votre stage.



**Bruxelles-Capitale**  
**COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE**  
**DIRECTION D'ADMINISTRATION DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**Procédure**

- Rechercher une entreprise disposée à vous accueillir.
- Proposer votre projet de stage d'insertion socio-professionnelle auprès du formateur chargé de l'encadrement de ce stage, selon le modèle prévu (**DOC. 1**). Toutes les rubriques du document doivent être complétées et le délai doit impérativement être respecté.
- Remettre deux exemplaires complétés et signés de la convention d'insertion socio-professionnelle (ISP) (**DOC.2**) au formateur chargé de l'encadrement.
- Avis du formateur chargé de l'encadrement.
- Si avis positif, début du stage.
- Remettre le rapport selon le modèle **document 3**. Ce rapport fait l'objet d'une évaluation.

N.B. :Si vous êtes déjà en convention de stage (cf. point A de cette note) il suffit de le renseigner sur le **DOC 1**. Vous devez alors simplement compléter ce document, sans que le formateur doive remettre son avis par la suite et remettre dans les délais fixés votre rapport (DOC 6) au formateur.

**2. Stage d'intégration professionnelle (120 heures en 3<sup>ème</sup> année)**

Ce stage est également obligatoire.

**Objectifs**

- intégrer dans le milieu professionnel, notamment par l'acquisition au sein d'une entreprise ou d'un organisme de savoir-faire tels que la pratique d'une organisation administrative et comptable et la réalisation de tâches comptables, fiscales, de gestion et / ou financières.

**Encadrement**

- Ce stage donne lieu à un encadrement prévu dans l'horaire de cours, soit 20 heures.

**Lieu de stage**

**Obligatoirement un bureau comptable (fiduciaire) ou d'un service comptable ou financier suffisamment structuré dans une entreprise ou un organisme.** Le projet de stage doit clairement faire apparaître la nature particulière de ce type d'activité.

**Procédure**

- rechercher l'entreprise ou l'organisme qui sera disposé à vous accueillir.
- mentionner la personne ressource au sein de l'entreprise choisie, en renseignant sa fonction et ses coordonnées.
- décrire votre projet de manière sommaire.
- remettre au formateur selon les délais fixés par lui le document projet totalement complété (**doc.4**), et ce dernier vous remettra un avis sur la pertinence de votre projet.
- communiquer les trois exemplaires de votre « convention d'intégration professionnelle (IP) » (**doc 5**), dûment complété et signé.
- Accord du formateur sur votre projet de stage
- Début du stage
- Rédiger un rapport (**doc.6**) Ce rapport et ses annexes seront également remis au formateur dans les délais fixés. De la même manière, il conduira lui aussi à une évaluation (40 points) selon les critères figurant sur le modèle de rapport.



**Bruxelles-Capitale**  
**COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE**

**DIRECTION D'ADMINISTRATION DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

N.B. : Si vous êtes déjà en convention de stage (cf. point A de cette note) il suffit de le renseigner sur le **DOC 4**. Vous devez alors simplement compléter ce document, sans que le formateur doive remettre son avis par la suite et remettre, dans les délais fixés, le rapport (**doc.6**) à votre formateur.

Au cours des séances d'encadrement du stage, le formateur vous proposera une méthodologie quant aux démarches nécessaires pour exécuter les tâches confiées. Dans vos relations avec l'entreprise ou l'organisme, il est important de vous conformer aux instructions données et donc, d'effectuer les démarches nécessaires pour les exécuter.

<b>C.</b>	<b>Informations complémentaires</b>
-----------	-------------------------------------

Dès le départ, il est très important de vous concerter préalablement avec la personne ressource de l'entreprise ou de l'organisme (maître de stage), afin de définir clairement les activités prévues.

Chaque stage (cf. points A, B, C de la présente note) peut s'effectuer au sein de la même entreprise.

**En cas de rupture de stage**, vous êtes invité(e) à renouveler votre projet de stage. Ce projet sera introduit auprès du formateur qui validera votre choix. Dans l'hypothèse d'une rupture, le volume d'heures effectué dans la première entreprise est pris en considération et doit alors être complété de manière à totaliser le minimum d'heures requis. Nous vous invitons à expliquer la ou les raisons de cette rupture dans votre rapport.

Dans chacun de vos rapports, il est important de faire ressortir un apport personnel et de faire preuve d'ouverture, de disponibilité, de capacité d'adaptation.

Nous vous souhaitons un bon travail !